

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

30 mars 2015

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

N° 1247/2015

Objet :

Affectation du résultat

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
préfecture le 28 avril 2015 et
de la publication faite, le 28
avril 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **SEANCE DU 07 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs :

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 07 avril 2015, le compte administratif 2014, qui présente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 267 678.94€
- un excédent d'investissement d'un montant de 9 928.94€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de 87 045.11 €
un solde négatif de restes à réaliser de 44 590.30 € entraînant un besoin net de financement de 34 661.36 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de 233 017.58€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 28 avril 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET

